

LA FABRIQUE

Le préavis de grève du 5 décembre est levé suite à la signature d'un protocole



La CGT avait déposé un  préavis de grève le 21 novembre 2022, appelant les salariés de la Fabrique à cesser le travail à partir du 5 décembre 2022 pour une durée indéterminée. Après une séance de négociation et plusieurs jours d'échanges sur le contenu du préavis, la CGT a décidé de signer  ce protocole.

En effet, les acquis pour les salariés sont manifestes même si toutes les revendications ne sont pas satisfaites. La discussion va toutefois se poursuivre dans les jours et les semaines qui viennent avec une mise à plat des activités et du fonctionnement de la Fabrique.

Règles d'or et niveau d'activité

La direction réaffirme que les règles d'or sont respectées, qu'elles permettent de ramener de l'activité à la Direction des Moyens de Fabrication et de la pérenniser. Mais les représentants du personnel manquent d'éléments objectifs d'appréciation. Un bilan sera donc présenté en CSE central au cours du 1er trimestre 2023, tant sur l'application des règles d'or que sur l'activité globale de la Fabrique, avec fourniture d'éléments écrits, documents qui nous permettront d'objectiver et de débattre en toute transparence.

Concernant la vidéo mobile, la direction s'engage à poursuivre l'activité de captation d'émissions en plateau au Franay ou sur tout autre site selon le principe de priorité de recours aux moyens mobiles de la fabrique dès l'instant où les infrastructures du site le permettent. Nous sommes pour notre part convaincus que le site du Franay peut être viable économiquement et peut accueillir de nouveaux services de la Fabrique mais nous jugerons les projets alternatifs sur pièce.

Collectifs de travail

La direction a confirmé son engagement de consolider à minima 4 équipes légères de tournage dans les sites régionaux de Marseille (2), Rennes, Strasbourg. Les postes non encore pourvus dans ces équipes seront mis en consultation au cours du 1er semestre 2023.

Mais la question des équipes légères des autres sites régionaux de Lyon, Lille, Bordeaux, Nancy et Toulouse n'est pas oubliée. La direction l'abordera dans le cadre des discussions avec les organisations syndicales représentatives sur l'activité globale de la Fabrique. Il sera question, pour trouver des solutions, de relancer le droit de tirage du Réseau régional par la commande client interne de la Fabrique et d'amplifier le niveau de fabrication interne de magazines, de documentaires régionaux (250 produits chaque année) et de l'ensemble de la production de documentaires des chaînes de FTV. La CGT appelle à engager ces discussions rapidement,

pour élaborer un calendrier précis avant la fin de cette année entre l'ensemble des acteurs concernés.

Le protocole rappelle qu'une équipe légère socle est composée de trois techniciens, les producteurs privés n'ayant pas à imposer à FTV des équipes low-cost. Conscients de l'évolution des modes de fabrication, nous veillerons à la constitution d'équipes de tournage en adéquation avec les besoins réels.

Concernant l'externalisation, seule l'exploitation d'un dispositif technique indispensable à la captation et non opéré par un technicien de la Fabrique pourra justifier du recours à un prestataire pour une partie de l'opération. Pour les équipes de tournage du Siège, un bilan de l'activité sera fait au début de l'année 2023.

La CGT réaffirme que concernant les collectifs des cars, les équipes socles sont maintenues à leurs dimensionnements respectifs actuels et veillera, en association avec les salariés concernés, qu'une évolution professionnelle soit possible pour ceux qui le souhaiteraient.

Tournages de documentaires et magazines

La direction s'engage à ouvrir dans les plus brefs délais une discussion sur le plan de charges 2023 avec les organisations syndicales en tenant compte des besoins éditoriaux de l'activité et avec une attention particulière pour la fabrication des documentaires et des magazines.

Prime de sorties

Alors que la direction laisse trainer depuis des années ce problème de l'intégration de la prime de sortie au salaire de base des salariés de l'ex-filière de production, la négociation va reprendre. Une réunion sur ce sujet est fixée au 10 janvier 2023.

Harmonisation salariale

Blocage sur ce point, la direction ne souhaite toujours pas réaliser une mise à plat des salaires à la Fabrique. Seul acquis, la direction s'engage à analyser la situation des techniciens vidéo de la vidéo mobile.

Révision de la note de service du 16 décembre 2021

La direction a entendu notre revendication et a modifié la note du 16 décembre 2021 relative aux modalités d'indemnisation des trajets pour le personnel parisien.

Repos compensateurs

Obtention d'un jour de repos compensateur suite à une mission de plus de 9 jours de travail consécutif.

Jours de régulation en post production – attribution des équipes d'encadrement locales

Des journées de régulation d'activité sont désormais intégrées dans tous les plannings de montage et sont positionnées en fonction des projets, après échanges entre le manager et le monteur. Une revendication des monteur.se.s de la Fabrique satisfaite afin de permettre la préparation de leur travail, assurer une gestion des aléas de planning en cas de besoin et éviter d'enchaîner le montage de plusieurs produits longs.

Pour le Responsable d'Activité de Fabrication, la direction a confirmé leur positionnement en groupe 9 au regard du renforcement de leurs responsabilités d'encadrement et de leur rôle de relais APS. Ce responsable devient un vrai cadre de proximité de la direction en région.

Sur la procédure d'achats en urgence établie à titre dérogatoire pour la DMF, cette dernière doit permettre de répondre aux besoins locaux urgents de fonctionnement.

Retour des Relevés Individuels d'Activité et informatisation du Repos Sur Place

L'automatisation du traitement des RIA et de la gestion des repos sur place nécessite une évolution des outils. La direction s'engage à accélérer le développement interne de cette spécificité Fabrique au cours de l'année 2023 et enfin permettre une lisibilité du RSP sur les fiches de paie.

Levée du préavis de grève

Compte-tenu de ce qui précède, sans oublier que des revendications restent entières, la CGT a décidé de lever le préavis de grève.

Lors des prochaines discussions avec la Direction de la Fabrique et les différentes directions de FTV concernées par l'activité de la Fabrique, la CGT n'aura de cesse de travailler pour consolider le plan de charge de chaque service en luttant contre l'externalisation.

La préservation de nos moyens, incluant nos équipes de fiction, la reconstitution des équipes légères de tournages production au siège et sur l'ensemble des sites régionaux de la Fabrique restent une finalité essentielle de la CGT pour assurer la pérennité des Moyens Internes de Fabrication.

Nous espérons que cette nouvelle phase de discussions pour accroître l'activité des équipes et sur le fonctionnement de la Fabrique permettra enfin de sortir, par le haut, d'une crise qui dure depuis trop longtemps.

Paris, le 29 novembre 2022